



M. Hamid KHEMACHE
Président de l'Association Départementale
Harkis Dordogne, Veuves et Orphelins
Et leurs Amis.

Monsieur François HOLLANDE
Président de la République

Périgueux le 24 Octobre 2016

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que nous avons pris acte de vos propos tenus, lors de l'allocution du 25 septembre 2016, sur la reconnaissance de l'abandon, du massacre et de la relégation dans les camps des Harkis et de leurs familles.

Cependant, cela ne nous empêchera pas de penser à l'abandon, précédé du désarmement de nos pères, par leurs propres frères d'arme et ne nous fera pas oublier le massacre de plus de 150.000 des nôtres et ce, dans des conditions de barbarie et de sauvagerie rarement atteintes.

En effet, le fait d'avoir été relégués dans les camps de transit dans des conditions carcérales inhumaines et ensuite dispersés dans les hameaux de forestage ne pourra s'effacer de notre mémoire.

C'est pour cela, qu'il faudrait, Monsieur le Président, que cette reconnaissance tant attendue soit gravée dans le marbre en faisant voter par notre représentation Nationale une loi mémorielle qui entérinerait vos propos.

Cette loi qui, bien que tardive, permettrait à nos anciens de partir en paix, la tête haute. Eux qui ont servi notre pays sans état d'âme et avec fierté, avec à leur côté leurs épouses.

Nous, vous, LA France, leurs devons bien cela.

Cela permettrait ainsi aux enfants et petits enfants d'envisager l'avenir plus sereinement avec le sentiment, enfin, d'appartenir pleinement à la nation française.

Un autre geste fort de votre part consisterait à proposer que la date du 25 septembre, qui ne correspond à rien historiquement, soit remplacée par celle du 12 mai qui elle, vous n'êtes pas sans le savoir, entérinait le sort des Harkis et de leurs familles restés en Algérie, suite aux télégrammes funestes des ministres Gaullistes; Messmer et Joxe.

Cette reconnaissance signifie implicitement que la plupart des massacres commis, l'ont été après le 19 mars 1962. Ce qui implique également que cette date ne peut être reconnue comme étant celle du « Cessez le feu ». Ceci est une évidence à la lecture de votre déclaration.

Après cette date, il y a eu au moins 150.000 musulmans Français tués ; c'est-à-dire des Harkis, des Moghaznis, des GMS, des notables (Caïds, gardes-champêtres, maires ou élus...), des anciens combattants des deux Guerres Mondiales ou d'Indochine, des infirmières, ou toute personne qui avait eu des attaches de près ou de loin parfois avec notre pays. Sans oublier les 8 à 12.000 prisonniers qui ont été envoyés sur les champs de mines aux frontières tunisiennes et marocaines et qui travaillaient souvent à mains nues. Une partie a aussi été forcée à combattre lors du conflit Algéro/ Marocain en 1963.

En soit, ces tueries sont une abomination mais, pourquoi aussi, les femmes, enfants, nourrissons et vieillards ont été impliqués, pourquoi ?

L'Armée Française était encore massivement présente en Algérie et les accords d'Evian prévoyaient de porter assistance aux personnes en danger.

N'oublions pas, Monsieur le Président, la fuite d'un million de Pieds Noirs de leur terre natale, parmi eux, plus de 130.000 juifs qui pour certains étaient en Algérie depuis plus de 2.000 ans.

Et aussi, le 26 mars 1962, c'est notre propre armée qui participa directement au massacre de civils désarmés. Le carnage d'Oran du 5 juillet 1962 où 1500 Européens ou tous ceux qui y ressemblaient ont été raflés et assassinés dans d'horribles souffrances.

Cela sous les yeux de notre armée qui avait reçu pour consignes de ne pas intervenir au plus haut niveau de l'Etat, c'est-à-dire sur ordre du Général De-Gaulle lui-même avec sa courroie de transmission (pour Oran), le général Katz, qui a accompli sa mission avec le plus grand zèle.

Monsieur le Président, nous ne faisons pas la mendicité, nous demandons seulement que nos droits soient reconnus.

Vous avez franchi un premier pas en prononçant ce discours, mais cette loi serait pour nous et nos familles un aveu que la Nation Française a manqué à ses devoirs fondamentaux vis-à-vis des Harkis et de leurs familles.

Dans l'attente de la suite que vous apporterez à notre demande, sachez que vous ressortiriez grandi d'accéder à celle-ci et que votre nom serait associé à jamais au nom des Harkis en tant qu'Homme d'Etat qui a su redonner l'honneur perdu aux défenseurs de cette noble cause ; les Harkis, soldats au service de la France.

Pour finir, bien que cela ne soit pas dans les convenances, il me semble de mon devoir de me présenter brièvement.

Je suis né en 1950 en Kabylie, marié, 2 enfants. Je suis Pupille de la Nation, mon père et mon grand père ont été assassinés par le F.L.N. Lors du rapatriement de ma famille, j'ai vécu dans les camps de Rivesaltes puis du Larzac et enfin, nous avons été parqués à Bias (47) jusqu'en 1965. Il a fallu un ancien commandant de l'armée Française pour nous sortir de ce milieu carcéral et nous avons été installés à Issigeac en Dordogne (24).

En 1971, je me suis engagé pour servir notre pays au sein des troupes parachutistes d'infanterie de marine et j'ai ainsi servi et combattu au Tchad en 1972. Puis, j'ai effectué une carrière comme surveillant pénitentiaire.

Ces éléments fournis sur ma vie ne le sont pas pour me mettre en valeur, c'est juste pour vous faire savoir que de très nombreuses familles de Harkis ont eu des parcours similaires, ses enfants ont pris les armes pour la défense de notre patrie, la France et ce, sur plusieurs générations ; de la Crimée, en passant par Verdun, Cassino, Cavalaire et pour finir en Syrie actuellement.

Cette reconnaissance suivie d'une loi mémorielle, ne pensez- vous pas Monsieur le Président que l'Etat Français nous l'a doit ?

Serons-nous à jamais les bannis de l'Histoire de France pour notre fidélité inextinguible à ce pays. Serait-ce cela qui dessert notre cause ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre très haute considération.

Hamid KHEMACHE,
Président.